

Roaming: l'UFC dénonce une nouvelle fois l'arnaque

Encore une fois, les vacances à l'étranger risquent de faire mal au portefeuille. Surtout si le mobile fait partie du voyage. On le sait, les tarifs d'itinérance (ou roaming) sont souvent excessifs et téléphoner depuis l'étranger reste un luxe.

Depuis quelques mois, les choses avancent lentement. D'un côté, la Commission européenne qui dénonce aussi ces tarifs menace de régulation. De l'autre, certains grands opérateurs ont décidé de baisser (un peu) leurs tarifs. Mais tout cela reste bien insuffisant pour l'association de consommateurs UFC Que Choisir ? *Depuis 1999, le prix des communications des consommateurs en déplacement en Europe a littéralement explosé alors même que les coûts de revient supportés par les opérateurs allaient en décroissant* », souligne l'UFC. Et de préciser: « *pour la seule année 2004, Orange France, SFR et Bouygues Télécom, ont perçu sur ce marché 735 millions d'euros de revenus (hors marché professionnel) dont 406,5 acquittés par les européens en voyage touristique en France dégageant sur eux une marge de 325,2 millions d'euros (soit 80 %) !* » Ainsi, deux appels identiques passés en Allemagne peuvent être facturés du simple au quintuple selon que l'appelant est un abonné allemand ou un français en voyage en Allemagne. L'UFC exige donc une réforme en profondeur. Avec la création d'un appel intra-européen unique permettant à n'importe quel européen en voyage en Europe d'émettre ou de recevoir des appels dans un autre pays européen à un juste prix (plafonné à 0,466 ?). Par exemple un français en Allemagne qui appelle la France. Et la création d'un appel local européen permettant à n'importe quel européen en voyage dans un pays européen d'émettre ou de recevoir des appels dans ce pays à un juste prix proche du prix d'un appel local. Par exemple un voyageur français en Allemagne qui appelle en Allemagne. Des propositions assez proches de celles de Bruxelles. La Commission propose la mise en place d'un tarif domestique (l'utilisateur à l'étranger ne paierait que le prix d'un appel local s'il appelle un numéro local, ce qui n'était pas le cas auparavant) et d'une réglementation. Elle viserait à réduire les prix de gros qui se pratiquent entre opérateurs pour le roaming et à éliminer toute charge pour un appel reçu à l'étranger. En effet, si un correspondant français vous appelle à l'étranger, l'utilisateur doit payer une partie de la communication. De leur côté, T-Mobile, Orange, Telecom Italia, Wind, Telenor et TeliaSonera – qui regroupent ensemble quelque 200 millions de clients en Europe – se sont mis d'accord pour plafonner le tarif de gros moyen qu'ils se facturent entre eux pour le service d'itinérance à 0,45 euro la minute à partir d'octobre, et 0,36 euro à compter d'octobre 2007. Pour les vacances 2006, il faudra donc encore payer?